TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE **3**

I. REFERENDUM DU 28 SEPTEMBRE 1958 ..... **5**

I.1. DISCOURS 7

Discours prononcé par le général de Gaulle à Brazzaville, le 24 août 1958 9

I.2. TEXTES 15

Loi constitutionnelle du 3 juin 1958 relative au référendum 17

Extrait de l'ordonnance n° 58-589 du 12 juillet 1958 déterminant pour les territoires d'outre-mer, les modalités d'une révision exceptionnelle des listes électorales 21

Ordonnance n° 58-734 du 20 août 1958 portant organisation du référendum 25

Décret n° 58-741 du 20 août 1958 fixant les conditions dans lesquelles les partis politiques et les groupements pourront effectuer leur propagande à l'occasion du référendum sur la Constitution 31

Décret n° 58-744 du 20 août 1958 fixant, dans les territoires d'outre-mer, les conditions dans lesquelles les partis politiques et groupements peuvent effectuer leur propagande à l'occasion du référendum prévu par la loi constitutionnelle du 3 juin 1958 35

Décret n° 58-745 du 20 août 1958 fixant, pour les territoires d'outre-mer, le modèle et le libellé du bulletin de vote à employer pour le référendum prévu par la loi constitutionnelle du 3 juin 1958 39

Décret n° 58-747 du 20 août 1958 portant convocation des collèges électoraux des territoires d'outre-mer à l'effet de procéder à la consultation par voie de référendum prévue par la loi constitutionnelle du 3 juin 1958 43

Décret n° 58-749 du 20 août 1958 réglant les conditions d'application, dans les territoires d'outre-mer, de l'ordonnance n° 58-734 portant organisation du référendum prévu par la loi constitutionnelle du 3 juin 1958 47

Arrêté n° 2121/ LAG du 26 août 1958 promulguant l'ordonnance n° 58-734 du 26 août 1958 et les décrets n°S 58-744, 58-745, 58-747 58-749 du 23 août 1958 55

Modificatif n° 2134/LAC. à l'arrêté n° 2121 du 29 août 1958 promulguant l'ordonnance n° 58-734 du 20 août 1958 et les décrets n°S 58-744, 58-745, 58-747, 58-749 du 23 août 1958 59

Arrêté n° 2122/BE-AP du 26 août 1958 fixant dans le groupe des territoires de l'A.E.F les conditions dans lesquelles les partis politiques et groupements peuvent effectuer leur propagande à l'occasion du référendum prévu par la loi constitutionnelle du 3 juin 1958 63

Décret n° 58-806 du 4 septembre 1958 portant publication du projet de constitution soumis au référendum en vertu de la loi constitutionnelle du 3 juin 1958 69

Extraits du projet de constitution (Préambule, Titre II. Du Président de la République ; Titre XI. Des collectivités territoriales ; Titre XII. De la Communauté ; Titre XIII. Des accords d'association ; Titre XIV. De la révision, Titre XV. Dispositions transitoires) 73

Arrêté n° 3023 publiant la liste des partis politiques et groupements autorisés à effectuer leur propagande à l'occasion du référendum prévu par la loi constitutionnelle du 3 juin 1958 .. 83

Arrêté n° 2226/BE/AP fixant des dispositions spéciales pour le vote des grands invalides et malades soignés à domicile lors du référendum du 28 septembre 1958 87

I.3. EXTRAITS DE PRESSE 91

I.3.1. Presse locale 93

La Semaine de l'A.E.F :

- Discours du général de Gaulle 97
- Allocution de M. Boganda 107
- « De quoi demain sera-il fait ? » 111
- « ... Et la Nouvelle : le Référendum » 117
- « Oui, Oui, Oui » 123
- « Où allons-nous ? Faut-il choisir la Communauté ? » 129
- « Où allons-nous ? Les organes de la Communauté » 139

- « Un ou quatre ? » 151
- « Où allons-nous ? Mise en place des nouvelles institutions » ... 157
- « Un seul Etat, l'A.E.F » 165
- « Il faut en finir. Comment réaliser l'union indispensable ? » .. 173
- « Etendue et limites de l'autonomie » 179

I.3.2. Presse métropolitaine 183

L'Express :

- « La politique de Brazzaville » 187
- « La bombe de Brazzaville » 193

Le Monde :

- « Accord à Brazzaville » 203
- « Les adhésions à la Communauté se multiplient » 207

Nord Matin :

- « L'édification de la Communauté Africaine » 211

II. PROCLAMATION DE LA REPUBLIQUE :
LE 28 NOVEMBRE 1958 ..... **219**

II.1. DISCOURS 221

Discours d'ouverture de Monsieur Christian Jayle, président
de l'Assemblée territoriale 223

Discours de Monsieur le Gouverneur P.Ch. Deriaud 229

Proclamation de la République du congo : détail du scrutin 233

Proclamation de Monsieur Christian JAYLE, président
de l'Assemblée territoriale 237

Allocution prononcée par Monsieur le Gouverneur P.Ch. DERIAUD
après le scrutin 241

Allocution prononcée par Monsieur Christian JAYLE, président
de l'Assemblée territoriale après le scrutin 245

II.2. TEXTES 249

Délibération n° 112-58 du 28 novembre 1958 érigeant le Territoire du Moyen-Congo en Etat membre de la Communauté et portant création de la République du Congo 251

Arrêté n° 4107/ CAB 3 du 28 novembre 1958 promulguant la Délibération n° 112-58 du 28 novembre 1958 de l'Assemblée territoriale du Moyen-Congo par laquelle celle-ci déclare opter pour le statut d'Etat membre de la Communauté et proclamant la République du Congo 255

II.3. EXTRAITS DE PRESSE 259

II.3.1. Presse locale 261

La Semaine de l'A.E.F :

- « O République universelle » 265

II.3.2. Presse métropolitaine 271

Le Monde :

- « L'Afrique et l'unité » 275
- « Incident à Pointe-Noire à l'occasion de la proclamation de la République du Congo » 277

France Soir :

- « Quatre nouvelles Républiques s'associent à la Communauté » 281

III. PREMIERES INSTITUTIONS ET SYMBOLES DE LA REPUBLIQUE . 283

III.1. TEXTES 285

Extrait du procès-verbal relatif à l'investiture du Premier ministre de la République du Congo 287

Loi constitutionnelle n° 1 du 28 novembre 1958 portant organisation des pouvoirs publics de la République du Congo et déterminant les conditions de préparation et d'approbation des lois constitutionnelles de la République du Congo 291

Loi constitutionnelle n° 2 du 28 novembre 1958 fixant provisoirement à Brazzaville le siège de l'Assemblée législative et du Gouvernement provisoire de la République du Congo 297

Décret n° 58-1 du 28 novembre 1958 portant nomination du ministre de l'intérieur 301

Arrêté n° 1 du 28 novembre 1958 portant nomination d'un directeur de cabinet 305

Arrêté n° 3 du 29 novembre 1958 portant création du Journal officiel de la République du Congo 309

Arrêté n° 5 du 30 novembre 1958 complétant l'arrêté n° 3 du 29 novembre 1958 portant création du Journal officiel de la République du Congo 313

Décret n° 58-2 du 8 décembre 1958 portant nomination des membres du Gouvernement provisoire 317

Décret n° 58-3 du 17 décembre 1958 fixant les attributions du Premier ministre de la République du Congo 321

Arrêté n° 58 / 4 / PM du 17 décembre 1958 relatif à la délégation de signature des membres du Gouvernement 325

Arrêté n° 141 du 24 décembre 1958 portant nomination du conseiller technique du Gouvernement de la République du Congo 329

Décret n° 58-21 du 26 décembre 1958 portant organisation du secrétariat général du Gouvernement 333

Décret n° 58-22 du 26 décembre 1958 portant nomination du secrétaire général du Gouvernement 337

Loi constitutionnelle n° 8 du 18 août 1959 fixant le drapeau de la République du Congo 341

Loi constitutionnelle n° 9 du 3 novembre 1959 relative à la devise de la République du Congo 345

Loi n° 45-59 du 16 novembre 1959 modifiant le règlement intérieur de l'Assemblée nationale 349

Loi constitutionnelle n° 10 du 21 novembre 1959 relative à l'hymne national de la République du Congo 369

Loi constitutionnelle n° 11 du 21 novembre 1959 relative à la Présidence de la République 373

III.2. CONVENTIONS 377

Convention relative au concours en personnel apporté par la République française au fonctionnement des services publics de la République du Congo 379

Convention annexe relative à l'emploi du personnel judiciaire 387

Convention annexe sur l'aide et la coopération entre la République française et la République du Congo dans le domaine de l'enseignement et de la culture 392

III.3. EXTRAITS DE PRESSE 399

III.3.1. Presse locale 401

La Semaine Africaine :

- « Election du 14 juin 1959 des 61 députés de l'Assemblée législative » 405
- « Le Congo institue le Premier ministre : Président de la République » 411

III.3.2 Presse métropolitaine 417

Le Monde :

- « Le général De Gaulle recevra cette semaine six délégations gouvernementales africaines » 421

France Soir :

- « De Gaulle, président de la République, devient le chef du "super-gouvernement" de la Communauté » 425